

AVIS PUBLIC

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 576-2021 relatif à la circulation de véhicules lourds et des véhicules-outils.

**AVIS** est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

**Donné à Percé, le 15 décembre 2021.**

-----  
**Gemma Vibert,**  
**Greffière**